

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 30 janvier 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 DEVE 44 Convention de partenariat avec la Société d'Agriculture Urbaine Généreuse et Engagée (La SAUGE) pour l'organisation de l'événement « les 48 heures de l'Agriculture Urbaine » les 18 et 19 mars 2017.

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 17 janvier 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec la Société d'Agriculture Urbaine Généreuse et Engagée (La SAUGE) une convention de partenariat pour l'organisation de l'événement « les 48 heures de l'Agriculture Urbaine » les 18 et 19 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée à signer avec la Société d'Agriculture Urbaine Généreuse et Engagée (La SAUGE) dont le siège social est situé 118 avenue Jean Jaurès (19e), la convention de partenariat dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Dans le cadre de cette convention, une subvention d'un montant de 4 000 euros et une aide en nature valorisée à hauteur de 7 160 euros sont accordées à La SAUGE.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 820, nature 6574, ligne VF 23006 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2017.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO